



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU MARDI 02 JUN 2020 À 9H30 PAR VISIOCONFÉRENCE
« ZOOM »**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présent(s) :

Guy MESSAGER, Président - Didier GUEVEL, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président, Jean-Luc HERKAT, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gilles MENAT, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président

Absent(s) excusé(s) :

Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Monsieur Antoine ESPIASSE, Vice-Président

Assistaient également :

Éric CHANAL, Directeur Général - Pascale MARTY et Déborah TANGUY, Directrices Générales Adjointes

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

COVID 19

Guy MESSAGER fait part du retour sur site des agents de manière progressive et concertée. Les agents qui sont en garde d'enfants au motif que les écoles n'ont pas réouvert sont maintenus au domicile.

Jean-Luc HERKAT remercie le Président, les équipes pour les décisions prises durant la phase de crise épidémique. Il demande des informations au sujet de l'article relatif au lavoir de FONTENAY-EN-PARISIS.

Éric CHANAL remercie Jean-Luc HERKAT et transmettra ces compliments aux équipes concernées. S'agissant du lavoir, Éric CHANAL précise que l'objectif de l'article n'était pas de faire un inventaire de ce type d'ouvrages sur le territoire du SIAH mais simplement un focus sur celui de FONTENAY-EN-PARISIS. Il rappelle que des informations plus complètes peuvent être recherchées dans le livre publié voici deux ans par le SIAH sur le Croult et le Petit Rosne.

Maurice MAQUIN propose l'envoi d'un courrier du Président à chaque agent en y associant les membres du Bureau, afin de les remercier pour leur investissement pour leurs actions en faveur de la continuité du service public du SIAH durant cette période difficile.

Guy MESSENGER remercie Maurice MAQUIN pour cette proposition. Même si de la souplesse a été laissée aux agents pour faire face à cette crise, décision a été prise de ne pas verser la prime exceptionnelle. Un courrier est effectivement utile. Certains agents ont été très reconnaissants.

Éric CHANAL remercie l'ensemble des Vice-Présidents d'avoir été présents aux côtés de la Direction.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de Bureau du lundi 04 mai 2020

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

2) Procédures juridiques :

Foncier - signature de l'acte de vente par les consorts LEVASSEUR au profit du SIAH de la parcelle AK n° 47 sur le territoire de la commune d'ÉCOUEN

Le Bureau donne son accord au Président pour la signature de l'acte de vente par les consorts LEVASSEUR au profit du SIAH de la parcelle cadastrée section AK n° 47 au lieudit « les Réserves de Chauffour » à ECOUEN, d'une surface totale de 6 080 m² pour un montant de 9 728,00 €.

Référés preventifs à VÉMARS, LE THILLAY et FONTENAY-EN-PARISIS - Point de procédure

Déborah TANGUY fait un point d'étape des référés preventifs, qu'ils soient en cours ou prévus.

a) Attribution des marchés publics :

Marché public relatif aux travaux de réhabilitation du collecteur communal d'eaux usées de l'Avenue Balzac sur le territoire de la commune d'ARNOUVILLE - OPE ARNOU 158

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à TELEREP pour un montant de 27 767,80 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue des Sources sur le territoire de la commune de SARCELLES - Marché SPS OPE SARC 116

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à CDECATE CONSEILS pour un montant de 1 742 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Accord cadre relatif à des missions de Coordination SPS - Marché n° 11-19-35

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à QUALICONSLT pour un montant de 61 515 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Attribution de marchés publics pour la recherche de profils d'emplois au sein des services techniques

Des discussions ont lieu au sujet des avantages et des risques à procéder au choix d'un cabinet de recrutement, de la méthodologie de recrutement.

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à MICHAEL PAGE pour un montant de 1 990 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

b) Définition des critères des marchés publics :

Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement Rue Nieuport sur le territoire de la commune de SARCELLES - OPR SARC146

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

ASSAINISSEMENT

Point sur les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales en cours et à venir

Présentation est faite par Déborah TANGUY des chantiers de travaux publics d'assainissement en cours et à venir.

Modification hélophytes du méandre du Petit Rosne sur le territoire de la commune de SARCELLES à partir du 8 juin 2020

Déborah TANGUY, indique que, suite à la demande de l'ASSARS relatifs à des problèmes de sécurité avec perte de visibilité causée par ces végétaux, des travaux d'élagage sont prévus par l'ONF.

Lancement des études pour la mise en conformité des branchements sur le territoire des communes de FONTENAY-EN-PARISIS et de VILLIERS-LE -BEL

Déborah TANGUY indique qu'une première réunion a eu lieu avec la commune de FONTENAY-EN-PARISIS. Concernant VILLIERS-LE-BEL, le SIAH attend la tenue du deuxième tour afin de programmer une réunion.

Décalage à mi-juin de la reprise de l'entretien des bassins : Les Marlots sur la commune de LOUVRES, Les Bourguignons sur la commune d'ÉZANVILLE, le Rû des Champs sur la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORET et du bassin sur la commune de VILLERON, afin de laisser à l'ESAT le temps de prendre les dispositions adaptées à ses effectifs

Alain BOURGEOIS indique que le bassin de retenue des BOURGUIGNONS est envahi de moustiques et demande des informations sur les matériels posés sur certains sites.

Déborah TANGUY fait part de la mise en place des pièges à moustiques et de leur bon fonctionnement.

Éric CHANAL ajoute que la présence de moustiques est issue de plusieurs facteurs.

Jean-Luc HERKAT se satisfait du bon fonctionnement des équipements.

Guy MESSAGER précise que la mise en place de prédateurs naturels tels que les chauves-souris est une piste à envisager.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Procédures juridiques :

Avis du Conseil scientifique du 8 mai 2020 - COVID-19 - Réunion d'installation des conseils municipaux et des établissements publics de coopération intercommunale

Pascale MARTY rappelle que la période d'état d'urgence sanitaire a un terme prévu le 10 juillet 2020. L'état d'urgence permet au gouvernement de prendre un certain nombre d'ordonnances afin d'assurer la continuité et la stabilité du pays. C'est dans ce cadre que des ordonnances relatives aux élections municipales et au fonctionnement des collectivités territoriales et établissements publics ont été signées, avec en particulier le report du deuxième tour des élections municipales. L'installation du Comité du SIAH et l'élection du Président et des Vice-Présidents ont lieu en général deux mois après le deuxième tour des élections municipales. En effet, il faut laisser le temps nécessaire aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre compétents en assainissement et en GÉMAPI de désigner les délégués au SIAH. Les dates de désignation des délégués des trois EPCI sont connues et le SIAH a trois possibilités, soit fixer la date du Comité juste après la dernière délibération de l'EPCI à fiscalité propre connu, soit PLAINE VALLÉE le 22 juillet 2020. Dans ce cas, le Comité d'installation du SIAH et les élections pourraient avoir lieu le 29 juillet 2020. Une deuxième possibilité consiste à activer la procédure de report mais dans ce cas il faut qu'une structure membre n'ait pas délibéré et qu'elle demande le report du Comité, qui pourrait alors avoir lieu en septembre. Enfin, une dernière piste consisterait à demander une dérogation au Préfet afin que le Comité se tienne en septembre.

Maurice MAQUIN indique que juste après les élections au niveau de l'échelon intercommunal, il est fort possible que les délégués partent en congés d'été.

Guy MESSAGER souhaite que le Comité se tienne avant la période d'été du mois d'août.

Le Bureau est d'accord pour retenir la date du mercredi 29 juillet 2020.

Pascale MARTY aborde la question du lieu de la réunion car il faut envisager que les mesures de distanciation sociale soient maintenues. Elle propose de prospecter sur deux lieux de réunions, soit à GARGES-LÈS-GONESSE soit à ARNOUVILLE.

Le Bureau retient ces propositions.

a) Attribution des marchés publics :

Marché public de services de veille juridique (Contrat Red-on-line) - Marché n° 07-20-20

Après exposé par Pascale MARTY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'entreprise RED ON LINE pour un montant de 4 683 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

ASSAINISSEMENT

Site de COOPERL sur le territoire de la commune de GOUSSAINVILLE – demande de dégrèvement de la redevance intercommunale d’assainissement sur les années antérieures

Pascale MARTY, après avoir présenté l’activité de l’entreprise, explique qu’elle dispose de deux sources d’eau potable avec le réseau d’eau potable classique et un forage. Une partie de cette eau est rejetée au réseau public d’eaux usées et une autre partie est réutilisée à des fins de production. Néanmoins, l’entreprise règle une redevance sur le volume prélevé et non sur le volume rejeté. Elle fait part des règles applicables en matière de redevance et du montant financier concerné.

Des discussions ont lieu sur la question de l’eau utilisée tant par les entreprises que les particuliers et des redevances de collecte, de transport et de traitement.

Le Bureau décide de faire contrôler les volumes rejetés par un Bureau d’études et du report de ce dossier à une prochaine réunion.

FINANCES

Gestion des dépenses engagées et non réglées par les communes de SARCELLES, GONESSE et GOUSSAINVILLE

Le Bureau valide la position de la Direction qui consiste à ne pas régler des factures pour des dépenses commandées par les communes avant le transfert des réseaux au SIAH ou pour des dépenses qui ne relèvent pas de la compétence assainissement.

RESSOURCES HUMAINES

CIG Grande Couronne - Renouvellement de la convention assistance retraite CNRACL

Après présentation par Pascale MARTY, le Bureau est favorable et autorise le président à signer le contrat avec le CIG pour un montant horaire de 53,75 €.

Contrat d'apprentissage - Technicien électromécanique et métrologie - Création d'emploi et signature du contrat d'apprentissage

Pascale MARTY, après exposé de la politique du SIAH en matière de recrutement des apprentis, propose la passation d’un contrat d’apprentissage avec un jeune ce qui permet à ce dernier d’accéder à des formations qui peuvent être onéreuses. Il s’agit d’un emploi de technicien électromécanique et métrologie. Au cas présent, le montant de la formation est de 27 346 € auxquels s’ajoutent 19 220 € de rémunération de l’apprenti pour les 2 années.

Jean-Luc HERKAT approuve la démarche.

Didier GUEVEL demande si le SIAH pourra l’engager.

Maurice MAQUIN est pleinement favorable avec deux remarques, soit d’une part la nécessité d’être vigilants sur l’accompagnement par le personnel du SIAH. D’autre part, il conviendrait d’être prudents et de ne rien promettre à l’apprenti tant qu’il n’aura pas fait ses preuves.

Éric CHANAL précise que ce type d’emploi est recherché par le SIAH depuis plusieurs années. Le SIAH ne s’est effectivement pas engagé notamment pour des motifs politiques, mais qu’il est évident que si la période d’apprentissage se passe bien, la Direction demandera certainement au

Bureau de recruter la personne ainsi formée.

Le Bureau donne son accord au Président pour la signature du contrat d'apprentissage avec un coût de formation de 27 346 € pour les 2 années.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Retour de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) concernant les évènements pluvieux du 09 et 10 mai 2020

Éric CHANAL, après avoir indiqué que cinq ouvrages sont suivis au titre de la réglementation des barrages au titre des hauteurs importantes, met en évidence que la DRIEE a sollicité le SIAH pour avoir un rendu compte des évènements et la manière dont les bassins et ouvrages avaient été gérés.

Il rappelle que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de drame qu'il n'a pas plu sur le territoire. En l'occurrence, si les événements pluvieux des 9 et 10 mai n'ont pas engendrés de catastrophes, alors même que localement (LE PLESSIS-GASSOT notamment) il est tombé des volumes de pluie centennaux, c'est aussi parce que les techniciens en charge de la gestion des rivières pendant les périodes de pluie, ont très bien fait leur travail.

Le Bureau prend note de la situation et du satisfecit de la DRIEE.

Courrier adressé à la Préfecture du VAL D'OISE concernant le Dépôt de déchets autour du site du Bassin de Retenue des eaux pluviales de Val Le Roy sur le territoire de la commune de BOUQUEVAL

Éric CHANAL attire l'attention des élus sur la présence de déchets sauvages avec un impact en termes de fonctionnement des ouvrages hydrauliques.

Maurice MAQUIN confirme le caractère volumineux des déchets et précise que la Région peut financer des dispositifs de protection à hauteur de 60%.

Didier GUEVEL aborde la question de l'évacuation des eaux pluviales à partir de la déchetterie avec des impacts sur le fonctionnement des conduites d'eaux pluviales.

Rapport annuel de l'année 2019

Éric CHANAL énonce que les Vice-Présidents vont prochainement recevoir par courriel le premier jet du rapport d'activité, pour observations. Dès lors, le rapport sera imprimé et distribué dans les collectivités dans les délais impartis par la réglementation.

Prochain Bureau le lundi 15 juin 2020